

Vos doutes, vos questions sur la MOTION DU CSE du 29 avril 2024



Une réponse aux digressions de certains salariés concernant notre motion sur l'urgence Attentat est utile.

Depuis trois semaines, le texte de la motion UNSA concernant l'urgence attentat lu en CSE provoque une polémique qui n'a pas lieu d'être.

En effet pour donner suite à plusieurs remontées de salariés concernant des incidents récents, nous avons écrit celle-ci à l'intention de la direction (et uniquement celle-ci), afin qu'elle résolve les problématiques de terrain.

A ce jour les objets trouvés sont traités de la même façon qu'auparavant et pourrait dans cette période proche des JO, avoir un traitement bien différent avec cette Urgence Attentat que l'état a décrété :



https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate

De même le fait de se masquer le visage entièrement dans les transports en commun est un fait réprimé par la loi et certains d'entre vous ont dû gérer la situation sans connaître la façon de l'aborder. En effet le terme « voilée » indiqué dans notre « Motion » peut porter à confusion pour certaines personnes prête à utiliser des raccourcis simplistes et non conformes sur nos intentions.

Nous aurions dû noter visages masqués comme l'indique la loi certainement, au lieu de « clients complétement voilées » qui ne doit pas être interprété plus que de raison.



L'EQUIPE UNSADIVIA